

# 1 Préambule

Le championnat individuel des jeunes des Yvelines est régi par les règles générales du championnat de France individuel jeunes de la Fédération Française des Echecs. Il sera ci-après désigné par *le championnat 78 Jeunes*.

Le championnat *78 Jeunes* est sous la responsabilité du Comité des Yvelines des Echecs, ci-après désigné CDE78 ou Yvelines Echecs Structure (YES).

Ce règlement précise les particularités du championnat *78 Jeunes*. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du Championnat National.

## 2 Organisation

### 2.1 Participation

Les participants au championnat *78 Jeunes* doivent être licenciés dans un club du département pour la saison en cours, une licence A ou B pour toutes les catégories. Les joueuses et joueurs qualifiés et souhaitant participer au championnat régional devront être en possession d'une licence A lors de leur inscription. L'âge de référence d'une catégorie est déterminé au premier janvier 2020.

### 2.2 Date, lieu et horaires

Le championnat des Yvelines jeunes 2019 a lieu à Fontenay-le-Fleury :

• Le 9 novembre - Place du 8 mai 1945, salle Voltaire,, 78330 Fontenay-le-Fleury

pour les catégories petit-poussin, petite-poussine (U08 & U08F)

Les horaires du championnat sont indiqués ci-après. Ils sont indicatifs, horaires pouvant être retardés, sauf pour la première ronde :

Ronde 1 : 10h00      Ronde 2 : 10h50      Ronde 3 : 11h40      Ronde 4 : 13h30

Ronde 5 : 14h10      Ronde 6 : 15h00      Ronde 7 : 15h50      Ronde 8 : 16h40

Ronde 9 : 17h30      Remise des prix à 18h15

La pause repas est planifiée de 12h30 à 13h30

### 2.3 Répartitions des tâches

Le CDE78 délègue une partie de l'organisation au club accueillant la manifestation : réservation, installation et rangement des salles, accueil et surveillance des accompagnants.

Des clubs désignés assurent la fourniture du matériel de jeu.

Le CDE78 assure le pointage, l'arbitrage et les récompenses.

### 2.4 Structure du championnat

Le championnat *78 Jeunes* est organisé sous forme de tournois mixtes. A l'issue de la dernière ronde, un classement fille et un classement mixte sont établis selon l'article 3.3. Ils déterminent les joueuses et joueurs qualifiés pour la phase régionale.

### 2.5 Rondes

Le championnat *78 Jeunes* se joue de manière préférentielle au système Suisse en 9 rondes.

### 2.6 Sur-classements

Les sur-classements ne sont pas autorisés au championnat *78 Jeunes*.

### 2.7 Inscriptions

Les modalités d'inscription sont précisées sur le site web du CDE78 : [www.echecs-78.fr](http://www.echecs-78.fr). Un bulletin d'inscription est disponible sur le site et transmis au club par courriel.

Les filles souhaitant concourir pour une qualification dans le tournoi mixte de leur catégorie devront le préciser au directeur du championnat au moment de leur inscription ; par défaut, elles concourent pour une qualification dans le tournoi filles de leur catégorie.

# 3 Tournoi

## 3.1 Règles

Une joueuse ou joueur non présent au pointage (accueil des participantes et participants à 09h00) n'est pas apparié pour la première ronde. Les joueurs en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2, après accord de l'arbitre principal.

Le Elo pris en compte pour les appariements est le Elo rapide. Le tournoi est homologué FFE.

Pour le tournoi U8 l'exception FFE sur les coups illégaux en cadence rapide (article 2.2.2 du règlement des compétitions homologuées) s'appliquent : deux coups illégaux autorisés.

*Extrait du règlement FFE :*

*2.2.2. Article 7.5.5 adapté sur les coups illégaux en cadence rapide.*

*Pour les catégories U8 (petits-poussins) et U10 (poussins) des qualifications départementales et régionales du championnat de France Jeunes, organisées en France et prises en compte uniquement pour le Elo rapide, la partie sera perdue après le 3e coup illégal achevé.*

## 3.2 Cadences

La cadence est de 15 min + 5 sec/coup pour toutes les catégories.

Tout retard de plus de 15 minutes par rapport au lancement effectif d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

## 3.3 Classement

L'unique référence pour le calcul des départages est le logiciel PAPI, dans la dernière version conseillée par la Fédération.

Dans le cas de tournois en Système Suisse, le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

1. Nombre de parties gagnées      2. Buchholz tronqué      3. Performance

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier même pour les titres de champion.

# 4 Arbitrage

## 4.1 Choix des arbitres

L'arbitre principal est Gwénohé Grall (AFE1) . Les arbitres stagiaires sont Mohamed Alif et Sondermeijer Antoine.

## 4.2 Commission d'Appel

Le joueur qui s'estime victime d'une décision prise par un arbitre peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appel. Cet appel doit être fait dès la fin de la partie.

La Commission d'appel est composée de :

- Un représentant du corps arbitral en charge du tournoi
- Le Responsable des Jeunes du CDE78, ou son représentant
- Un membre de la Commission Jeunes du Comité, ou un parent de joueur
- L'organisateur, ou son représentant.

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Les décisions de la Commission d'appel sont irrévocables.

## **5 Encadrement, responsabilité et discipline**

### **5.1 Encadrement des jeunes**

Lors du pointage, les jeunes indiqueront l'encadrant qui en aura la responsabilité pendant la durée du championnat.

Il est de la responsabilité des jeunes de respecter le règlement, la sécurité et les règles de bonne conduite du pointage à la remise des prix.

L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

La circulation dans l'espace de jeu est interdite aux spectateurs sauf avant le lancement de chaque ronde pour les petites catégories. Des dérogations sur demande motivée pourront être accordées par l'arbitre principal.

### **5.2 Responsabilité**

Le CDE78 décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur en dehors de la salle de jeu.

### **5.3 Discipline para-échiquienne**

Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude irréprochable dans la salle de jeu ainsi que dans toute l'enceinte du championnat (respect des organisateurs, des infrastructures, des matériels mis à dispositions, etc.). Le cas échéant, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'exclure sans possibilité d'appel les joueurs coupables de troubles.

Les parents ou tuteurs des joueurs concernés seront alors invités à venir prendre en charge leur(s) enfant(s) dans les plus brefs délais et à quitter la compétition.

## **6 Droit à l'image**

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des Echecs des Yvelines à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

## **7 Acceptation du règlement**

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et leurs responsables s'engagent à respecter le présent règlement.